



Doc. 14542
25 avril 2018

Le Kazakhstan doit respecter la liberté d'expression, le droit au rassemblement pacifique et cesser de bloquer les sites web des réseaux sociaux

Déclaration écrite n° 655

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Les attaques continuelles portées aux libertés civiles au Kazakhstan sont une réelle source d'inquiétude. En mars 2018, le mouvement d'opposition «Le choix démocratique du Kazakhstan» a été désigné comme «organisation extrémiste», et ses nombreux partisans ont été interrogés ou arrêtés, parfois simplement pour avoir consulté les sites web de l'opposition.

Par la présente, nous appelons à la cessation du blocage des réseaux sociaux et à la libération des blogueurs emprisonnés, tels que Sanat Dosov, Ruslan Ginatullin et Ardak Ashim qui a été enfermée de force dans un hôpital psychiatrique en raison de ses commentaires critiques sur les réseaux sociaux. La pression exercée sur des journalistes de Radio Azattyq est également inacceptable.

Nous nous félicitons de la libération du prisonnier politique Talgat Ayan; cependant, 38 cas de poursuites pénales pour motifs politiques sont toujours enregistrés, et les recommandations du Comité des droits de l'homme des Nations Unies n'ont toujours pas été mises en place par le Kazakhstan.

Nous apprenons avec regret que Mukhtar Dzhakishhev, Iskander Yerimbetov, Max Bokayev, Kenzhebek Abishev dont l'état de santé se détériore, n'ont pas été libérés, ni même qu'aucune mesure contraignante n'ait été remplacée par une mesure n'impliquant pas la détention y compris pour Almat Zhumagulov. La récente décision confirmant la clôture de l'enquête au sujet de la torture d'Iskander Yerimbetov est absolument inacceptable.

De telles pratiques affectent négativement la coopération entre l'État et les organisations internationales. Le Kazakhstan doit remplir ses obligations internationales.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

SCHIEDER Andreas, Autriche, SOC
ÅBERG Boriana, Suède, PPE/DC
BENEŠIK Ondřej, République tchèque, PPE/DC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
COAKER Vernon, Royaume-Uni, SOC
CORSINI Paolo, Italie, SOC
FIALA Doris, Suisse, ADLE
GAVAN Paul, Irlande, GUE
GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
JOHNSSON FORNARVE Lotta, Suède, GUE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
MADISON Jaak, Estonie, CE
MASSEY Doreen, Royaume-Uni, SOC
MERGEN Martine, Luxembourg, PPE/DC
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
OVERBEEK Henk, Pays-Bas, GUE
PISCO Paulo, Portugal, SOC
RUSSELL Simon, Royaume-Uni, CE
SANDBÆK Ulla, Danemark, GUE
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
SMITH Angela, Royaume-Uni, SOC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
SVENSSON Michael, Suède, PPE/DC
THIÉRY Damien, Belgique, ADLE
TORNARE Manuel, Suisse, SOC
TRISSE Nicole, France, NI
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
WILSON Phil, Royaume-Uni, SOC

Total = 29

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE: Groupe des conservateurs européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts
NI: non inscrit dans un groupe